

<http://ac-chateau-thierry.com/spip.php?article1286>



Adhésion 2025-2026

- Adhésion -

Date de mise en ligne : jeudi 17 juillet 2025

Copyright © ATHLETIC CLUB DE CHÂTEAU-THIERRY - Tous droits

réservés

INFORMATION PRISE DE LICENCE

Pour rappel, pour que votre licence puisse être établie, **il est obligatoire de remplir en ligne le questionnaire médical pour les mineurs, ou PPS pour les majeurs** avec le lien vers l'espace personnel que voici :

<https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/>

Reprise des entrainements de la saison 2025-2026



Le club se réserve le droit d'interdire la présence aux entrainements à tous les athlètes (renouvellements compris) dont le dossier ne serait pas complet et donc NON LICENCIÉ auprès de la FFA au delà des 2 SÉANCES D'ESSAI.

- Eveils Athlé (2017-2018) : mardi 02/09
- Poussin(e)s (2015-2016) : mardi 27/08
- Benjamin(e)s (2013-2014) : mardi 2/09
- Minimes (2011-2012) : mardi 2/09
- Cadets à masters (piste) (2010 et avant) : mardi 2/09
- Cadets à masters (hors stade) (2010 et avant) : mardi 2/09
- Marche Nordique : samedi 6/09

Permanence inscriptions au Village Associatif Samedi 6/09 de 10h00 à 17h00 place Jean Moulins

Permanences des inscriptions au stade : Mardis et jeudis de 18h00 à 19h30 les 3 premières semaines de septembre

Prise de licence

Toute demande de licence effectuée par un athlète doit faire l'objet d'une remise du formulaire signé ([pour mineur](#) ou [pour majeur](#)), ainsi que du règlement de la cotisation, et cela même si l'athlète a déjà initié sa demande de renouvellement de licence en ligne

L'athlète MAJEUR devra ensuite se rendre sur le site de la FFA à l'aide du lien reçu par courrier électronique lorsque le club aura proposé la licence pour y suivre le PARCOURS PREVENTION SANTE (PPS). Le PPS comprend une partie sensibilisation par des vidéos et un questionnaire santé.

Ce n'est que lorsque l'athlète majeur aura terminé cette opération que sa licence sera prise en compte par la FFA.

Mineurs et majeurs vous devrez valider les conditions d'assurance sur votre espace licencié FFA pour que votre licence soit VALIDE !

Par manque de bénévoles pour assurer l'encadrement à ce jour, les créneaux horaires de la saison 2025-2026 ne sont pas encore finalisés. Nous lançons donc un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient apporter leur aide afin de permettre le bon déroulement de la saison à venir.

Attention, le renouvellement de votre licence est **obligatoire** pour la participation aux compétitions et animations mais également pour que le licencié et le club soient couverts en matière d'assurances pour les activités de compétition **ET pour les entraînements**.

Voici la liste des documents que vous devez fournir pour adhérer à l'AC Château-Thierry (**NE SERONT PRIS EN COMPTE QUE LES DOSSIERS COMPLETS !**)

Les 2 types de licences sportives adultes **Licence Loisir Running**. Avec un entraînement allégé par rapport à la licence compétition, permet aux coureurs de participer (ou non) à des compétitions type 10 km, semi marathon, marathon, trails, ... (hors championnats). Elle permet à des personnes à la recherche de la convivialité et de l'émulation d'un groupe et de conseils d'un coach de faire progresser des coureurs préparant des courses (**hors championnats**).

Licence Compétition : Entraînement pour préparer des courses en championnats Offre aux coureurs désirant représenter leur club aux compétitions/championnats FFA un entraînement plus suivi, structuré et conséquent ...

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité pour les nouveaux licenciés
- Pour un MINEUR : un certificat médical de moins de 6 mois précisant obligatoirement la mention « pratique de l'athlétisme en compétition » OU le questionnaire de santé relatif à l'état de l'athlète santé renseigné conjointement par celui-ci et les personnes exerçant l'autorité parentale.
- Pour un MAJEUR : Le PPS, Parcours Prévention Santé, est obligatoire pour toute licence, sauf pour la licence ENCADREMENT. Le PPS doit être renseigné sur [l'espace personnel du licencié sur le site FFA](#)
- Le règlement ([Voir tarifs ICI](#)) , qui peut être effectué par chèque, par carte bancaire, par virement ou coupons sports et chèques vacances .

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Inscription adulte

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Inscription mineur

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Certificat médical mineur

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Note d'informations 2025-2026

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Règlement intérieur ACCT

<http://ac-chateau-thierry.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Charte Ethique et Déontologique